



DECISION MUNICIPALE N°27/DM/ C/BOK / SG /CIPM/ M/2021
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°04(bis)/AONO/C/BOK/SG/CIPM/2021 DU 10/06/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN FORAGE A MOTRICITE HUMAINE AU MARCHE DE BOKITO, COMMUNE DE BOKITO ;
DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU ; REGION DU CENTRE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOKITO
Maître d'Ouvrage

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 2007/117 du 24 avril portant création des Communes ;
- Vu la loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019, portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juillet 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés publics ;
- Vu Le décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;
- Vu l'Arrêté N°000133/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **AMATAGANA ZACHEE** en qualité de Maire de la Commune de Bokito et ses Adjoints ;
- Vu le Dossier d'appel d'Offres National Ouvert N°04(bis)/AONO/C/BOK/SG/CIPM/2021 du 10/06/2021 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un forage à motricité humaine au marché de Bokito, Commune de Bokito ; Département du Mbam et Inoubou ; Région du centre.
- Vu la proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Bokito ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs à l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné, l'entreprise ci-dessous désignée et conformément au tableau ci-après :

N°	ADJUDICATAIRE	ADRESSE	MONTANT HTVA (FCFA)	MONTANT TTC (FCFA)	RABAIS MONTANT TTC	DELAIS D'EXECUTION
01	SOTRASOL SARL	Tél. 699 990 855 YAOUNDE	7 127 882	8 500 000	02%	3 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP /Yde;
- FEICOM/Yde
- Préfet M&I/Bfia
- DDMINMAP/Bfia
- DDEMINEPAT/Bfia
- Intéressé
- Archives et Chrono.



Bokito le 19 JUILLET 2021
LE MAIRE

Amatagana Zachee